

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le 12 mai à 20h30, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 6 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Présents : Stéphane DOUABIN, Alain HERRAUX, Marie-Renée SAILLANT, David VEILLARD, Jennifer PAREIGE, Jean-Fabrice CLOAREC, Aimé LOISEL, Loïc MESSEGER, Albert CHEVILLARD, Thierry CREZE, Vincent BLOT, Manuella HERISSE, Gwénaëlle LE CALVEZ, Elodie PAUTONNIER, Mélanie SIMON et Emmanuelle BARDAINE.

Pouvoirs : Rolande TRUEL a donné pouvoir à David VEILLARD.

Absents excusés : Sabrina SAUDRAIS et Bernard DELAUNAY.

Secrétaire de séance : Gwénaëlle LE CALVEZ.

Avis du conseil sur le procès-verbal du 5 avril 2022 : Avis favorable à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

M. le Maire expose :

Il doit être procédé au tirage au sort par les 2 élus les plus jeunes du conseil municipal, Emmanuelle BARDAINE et Mélanie SIMON, de 6 personnes sur la liste électorale pour figurer sur la liste préparatoire d'après laquelle sera établie, également par tirage au sort par une commission siégeant à la Cour d'Appel, la liste annuelle des jurés d'assises.

C'est sur cette liste annuelle que seront tirés au sort un mois avant chaque session d'assises, les 35 jurés qui participeront éventuellement au jury de jugement.

Les personnes nées après le 31 décembre 1999 ne peuvent pas être retenues.

Modalités du tirage au sort :

- un premier tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs.

- un second tirage donnera la ligne et, par conséquent, le nom du juré.

Résultats du tirage au sort :

N° électeur	Nom Prénom Nom d'épouse	Adresse
754	PIRON Natalie	La Gélotière
64	BELLIER Maryanick	La Couefferie
521	LE COZ Sébastien	1 rue du Clairay
451	HANY Pascal	2 rue de la Perrière
305	FEUILLET Thierry	5 allée de Bretagne
468	HERRAUX Pauline	404 Le Haut Provenier

2022 05 12 D1 – PRESENTATION DU PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA RUE HAY DU CHATELET

Marie-Renée SAILLANT, adjointe au Maire, et Loïc MESSAGER, conseiller municipal délégué, présentent sur plan le projet de réaménagement de la rue Hay du Châtelet.

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ **DE VALIDER** le projet de réaménagement de la rue Hay du Châtelet ci-annexé ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

2022 05 12 D2 – FINANCES – REVITALISATION DU CENTRE-BOURG - RESTRUCTURATION DE L'ÎLOT SAINT MARTIN - ACQUISITION D'UNE CELLULE COMMERCIALE (2EME IMMEUBLE - BATIMENT A) : DEMANDE DE DSIL 2022

Alain HERRAUX, Adjoint au Maire, expose :

Le projet d'acquisition d'une cellule commerciale (2^{ème} immeuble – bâtiment A) dans le cadre de la restructuration de l'Îlot Saint Martin et de la revitalisation du centre-bourg est éligible à :

- **La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel du projet :

DEPENSES € HT		RECETTES escomptées € HT	
Coût de l'acquisition 286 000,00		Subvention au titre de DSIL. 30% du montant HT	85 800,00
		Part communal - autofinancement	200 200,00
Total	286 000,00 € HT	Total	286 000,00 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2022 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

2022 05 12 D3 – FEDERATION FAMILLE RURALES ALSH : COMPTE DE RESULTAT 2021

Jennifer PAREIGE, adjointe au Maire, expose :

Conformément à la convention tripartite signée le 4 mars 2022, un budget prévisionnel de l'ALSH établi par la Fédération départementale Familles Rurales doit être présenté et soumis à l'approbation du comité de pilotage puis validé chaque année par le conseil municipal.

Pour 2022, ce budget prévisionnel a été approuvé le 5 avril 2022 par le conseil municipal. Il précise les modalités financières du fonctionnement de l'ALSH ainsi que la subvention annuelle prévisionnelle versée par la commune.

Le comité de pilotage ALSH a étudié et approuvé le compte de résultat pour l'année 2021.

FINANCEMENT DE LA COMMUNE POUR 2021

REALISE 2021	
Subvention réalisée AL + Passerelle	88 831,95 €

FINANCEMENT 2021 AL	
Acompte 1	38 932,59 €
Acompte 2	31 146,07 €
Total versé (90%)	70 078,66 €
Total réalisé	88 831,95 €
Excédent de gestion	0 €
Solde AL 2020	18 753, 29 €

HISTORIQUE DES VERSEMENTS

Accueil de loisirs

	Journées enfant	Charges annuelles	Dont directeur mis à disposition par la commune	Prix de revient journée/enfant	Subvention par journée enfant (directeur compris)	Participation communale au fonctionnement (hors directeur)	Participation au soutien fédéral	Subvention communale hors directeur	Participation communale au fonctionnement (incluant le coût du directeur)	Montant total des subventions
2018 - Prévisionnel	2160	102 115,37 €	19 708,60 €	47,28 €	24,72 €	20 304,71 €	13 385,29 €	33 690,00 €	40 013,31 €	53 398,60 €
2018	2408	112 495,88 €	14 999,48 €	46,72 €	23,07 €	25 561,61 €	14 987,19 €	40 548,80 €	40 561,09 €	55 548,28 €
2019	3009	121 462,56 €	4 484,78 €	40,37 €	18,80 €	38 121,88 €	13 954,70 €	52 076,58 €	42 606,66 €	56 561,36 €
2020	2431	114 693,15 €	22 663,91 €	47,18 €	26,74 €	28 215,08 €	14 115,23 €	42 330,31 €	50 878,99 €	64 994,22 €
2021	3165,5	150 723,49 €	15 871,49 €	47,61 €	25,52 €	50 489,95 €	14 416,13 €	64 906,08 €	66 361,44 €	80 777,57 €
2022 - Prévisionnel	3480	140 852,73 €	0	40,47 €	19,68 €	53 633,78 €	14 845,97 €	68 479,75 €	53 633,78 €	68 479,75 €

Passerelle

	Journées enfant	Charges annuelles	Dont directeur mis à disposition par la commune	Prix de revient journée/enfant	Participation communale au fonctionnement (hors directeur)	Participation au soutien fédéral	Subvention communale hors directeur	Subvention totale avec directeur (subv d'exploitation)
2018	337	6 497,35 €	2 045,00 €	19,28 €	877,71 €			2 922,71 €
2019	402	8 058,17 €	488,00 €	20,05 €	4 140,92 €			4 628,92 €
2020	165	4 279,70 €	696,92 €	25,94 €	440,09 €	2 236,35 €	2 676,44 €	3 373,36 €
2021	165	10 668,52 €	0,00 €	64,66 €	8 054,38 €	2 284,11 €	10 338,49 €	8 054,38 €
2022 - Prévisionnel	675	17 419,02 €	0	25,81 €	8 199,28 €	2 352,22 €	10 551,50 €	10 551,71 €

Le coût définitif de la mise à disposition du directeur par la commune s'élève à 15 871,49 €, remboursé à la commune par la fédération.

Pour 2021, la subvention prévisionnelle de la commune était de 77 865,18 €. Dans le compte de résultat, la subvention définitive est de 88 831,95 €, ce qui fait une différence de 10 966,17 €.

La commune ayant déjà versé des acomptes de subvention pour un montant de 70 078,66 € :
70 078,66 € - 88 831,95 € = **18 753,29 € restant à régler par la commune.**

Il est donc proposé au conseil municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** le compte de résultat de l'ALSH pour l'année 2021 ;
- ✓ **D'ACCEPTER** le règlement du solde d'un montant de **18 753,29 €** par la commune à la Fédération Familles Rurales

Après délibération et à l'unanimité avec 16 votes POUR et 1 ABSTENTION (Jean-Fabrice CLOAREC), le conseil municipal approuve ces propositions.

2022 05 12 D4 – CONVENTION POUR CAUSE DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES IMPREVISIBLES ET EXTERIEURES ANNEXEE AU MARCHÉ GROUPEMENT DE COMMANDES PATA 2021/2024

Marie-Renée SAILLANT, Adjointe au Maire, expose :

Par délibération n°2020 09 03 d5 du 3 septembre 2020, le conseil municipal a décidé d'adhérer entre 2021 et 2024 au groupement de commandes avec les communes de Bréal-Sous-Vitré, Châtaillon-en-Vendelais, Erbrée, La Chapelle-Erbrée, Mondevert, Montautour, Princé et Saint M'Hervé pour réaliser les travaux de point à temps automatique (PATA) et réaliser ainsi des économies d'échelles.

Afin de prendre en compte l'incidence des prix d'achat de l'émulsion et de l'enrobé à froid entre le 14 novembre 2020 et la date de réalisation des travaux, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter une convention pour cause de circonstances exceptionnelles imprévisibles et extérieures (instabilité et envolée sans précédent des prix de certaines matières premières) avec la SARL ENTR'AM.

La durée de la convention correspond à la durée totale du marché sauf si les prix reviennent à la normale.

Il est demandé au conseil municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention pour cause de circonstances exceptionnelles imprévisibles et extérieures annexée au marché groupement de commandes PATA 2021/2024 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant ;

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

2022 05 12 D5 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire expose :

Pour 2022, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 479,86 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Ce plafond est identique à celui de 2021.

Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Pour l'année 2021, l'indemnité versée au Père MARSOLLIER, gardien qui réside dans la commune, a été fixée à 479.86 euros.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- ✓ **DE FIXER** pour l'année 2022 l'indemnité de gardiennage des églises communales à 479,86 € pour le gardien qui réside dans la commune (identique à 2021) ;
- ✓ **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à émettre le mandat administratif correspondant à cette indemnité.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

2022 05 12 D6 – FACTURATION DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE DE L'EGLISE A LA PAROISSE

Monsieur le Maire expose :

La Paroisse de Balazé rembourse chaque année à la commune l'électricité et le gaz consommés à l'église. Ce montant correspond à la consommation sans les abonnements. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à effectuer la demande de remboursement auprès de la paroisse au vu des factures d'électricité et de gaz pour l'année 2021, pour les montants suivants :

Consommation annuelle d'électricité et de gaz de l'église

	électricité	gaz	Total
2011	763,58 €		763,58 €
2012	495,62 €	407,18 €	902,80 €
2013	375,80 €	304,11 €	679,91 €
2014	337,11 €	328,24 €	665,35 €
2015	377,34 €	176,23 €	553,57 €
2016	335,28 €	158,34 €	493,62 €
2017	362,47 €	202,63 €	565,10 €
2018	348,18 €	113,88 €	462,06 €
2019	401,24 €	265,02 €	666,26 €
2020	347,99 €	123,30 €	471,29 €
2021	258,94 €	42,45 €	301,39 €

La mairie facture à la paroisse uniquement les consommations de gaz et d'électricité, et non les abonnements.

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ **DE VALIDER** la facturation à la Paroisse des consommations de gaz et d'électricité ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à émettre le titre de recette correspondant ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

2022 02 28 D7 - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT (DELIBERATION DU 24 MAI 2020)

Droit de préemption urbain :

- 2022-22 : 9 clos du Clairay, parcelle ZZ n°262, pas de préemption
- 2022-23 : 12 rue de la Perrière, parcelles ZL n°160-176, pas de préemption
- 2022-24 : 23 allée des Hautes Clairières, parcelle ZL n°215, pas de préemption
- 2022-25 : La Basse Bouëxière, parcelles ZL n°447-448, pas de préemption
- 2022-26 : 18 Clos Bel Air, parcelle ZL n°324, pas de préemption
- 2022-27 : 5 Clos Bel Air, parcelle ZL n°317, pas de préemption
- 2022-28 : 10 allée du Bosquet, parcelle ZZ n°350, pas de préemption
- 2022-29 : 15 lieu-dit « La Fleuriais », parcelle ZX n°491, pas de préemption

Marchés publics inférieurs à 50 000 € HT :

- 2022-30 : installation fibre au Pôle Enfance Jeunesse – FASTNET Réseaux et Télécom : 1 102,25 €
- 2022-31 : Installation borne WIFI au Pôle Enfance Jeunesse - SENSING VISION : 847,20 €
- 2022-32 : rajout d'une alimentation complémentaire triphasée pour pétrin + disjoncteur + mise en place d'une attente EF/EC pour centrale de lavage - NEOTOA : 1 066,72 €
- 2022-33 : acquisition d'une table de consultation pour le centre de santé – SARL VITRE SANTE : 1 628,32 €
- 2022-34 : acquisition d'un guéridon médical pour le centre de santé – HEXAMED : 249,72 €
- 2022-35 : Intervention sur le lave-vaisselle de la cuisine du restaurant scolaire – APPLIC'FROID : 614,26 €
- 2022-36 : prestations taille, coupe et broyage année 2022 – Entreprise individuelle Bretagne Paysage Elagage : 11 551,20 €
- 2022-37 : Abri de jardin pour la micro-crèche – DISTRI CLOTURES : 2 759,16 €
- 2022-38 : installation fibre au centre de santé – SOGETREL : 3 892,20 €
- 2022-39 : acquisition cellule de refroidissement et congélation rapide – PERRINEL : 2 351,99 €

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil municipal.

➤ **Informations et questions diverses**

- Elections législatives : inscriptions aux bureaux de vote
- Point sur les formations des élus : présentation de Thierry CREZE, conseiller municipal délégué
- Informations sur le marché : plus de maraîcher– arrivée du camion à pizza fin août 2022.
- Très bonne affluence lors des manifestations : Les foulées balazéennes le 1^{er} mai, concours de pêche le 7 mai et le vide-grenier du 8 mai

➤ **Compte-rendu des commissions**

- Commission Bâtiments : le mercredi 23 mars 2022 à 20h30
- Commission Embellissement : le lundi 11 avril 2022 à 20h30
- Commission Education Culture Enfance : le mardi 26 avril 2022 à 20h30 (reportée)
- Commission Voirie et Sécurité : le lundi 9 mai 2022 à 20h00

➤ **Dates à retenir**

Prochaines commissions :

Prochains conseils municipaux : 16/06/2022 – 08/09/2022 – 20/10/2022 – 08/12/2022 – 12/01/2023

La séance s'est levée à 22h30.

***Prochain Conseil Municipal :
Jeudi 16 juin 2022***

Le Maire :

Les adjoints :